


RECAPITULATIF PAR PERSONNE

Le récapitulatif par personne s'obtient par un clic simple sur l'icone 

Le récapitulatif se fait sur 12 mois. Il est possible de choisir la date de départ de ces 12 mois

Il faut sélectionner la première personne pour laquelle on souhaite voir le récapitulatif

Il est possible d'y inclure la signature pour soumettre au salarié concerné le récapitulatif concerné

La validation se fait par 

Le récapitulatif suivant s'affiche alors (cet affichage peut prendre du temps)

Code	Élément	Total Réalisé	Janv 2010	Fév. 2010	Mars 2010	Avril 2010	Mai 2010	Juin 2010	Juil. 2010	Août 2010	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Déc. 2010	Total
CONGPA	Conges Payes	4,00										4,00			4,00
FERIEJRS	Jour Feries	5,00	1,00			1,00	2,00		1,00				2,00		7,00
JOURTRA\	Jours Travaillés	213,00	21,00	20,00	23,00	22,00	21,00	22,00	22,00	22,00	22,00	18,00	22,00	23,00	258,00
01000000	Heures Contrat														
04000000	Heures Prévues	1 512,00	147,00	140,00	161,00	154,00	147,00	154,00	154,00	154,00	154,00	147,00	154,00	161,00	1 827,00
05000000	Heures Non Prévues												1,50		1,50
06000000	Heures Non Effectuées	21,00										21,00			21,00
FERIEHRS	heures de ferie	35,00	7,00			7,00	14,00		7,00				15,50		50,50
JOURSTR\	Heures Travaillées	1 491,00	147,00	140,00	161,00	154,00	147,00	154,00	154,00	154,00	154,00	126,00	155,50	161,00	1 807,50
RTTJRSNE	Jours de RTT	1,00										1,00			1,00

Ce tableau se divise en trois parties : les éléments calculés, les heures calculées et les rubriques.

Ces trois parties sont une reprise des variables présentes sur le planning individuel sur les douze mois sélectionnés

Pour tous les mois révolus, les compteurs sont en gras. Les autres mois, non encore révolus, se calculent en fonction des éléments déjà saisis dans le planning.

Il est possible de visualiser le détail des compteurs en cliquant sur la variable correspondante. Le logiciel affiche alors la date souhaitée.

Pour visualiser la personne suivante, il faut cliquer sur Evoluer > Document suivant